



DECLARATION CFDT AU GROUPE D'ECHANGE MEEDDAT du 11 septembre 2008

Mesdames, messieurs,

Alors que les textes concernant les DREAL et les DDEA sont à l'ordre du jour, nous constatons un décalage croissant entre la vision parisienne rassurante et la réalité inquiétante vécue par les agents sur le terrain.

Les « concertations », ou plutôt les réunions d'information des préfets sur leur projet d'organisation territoriale, sont souvent en contradiction avec les directives ministérielles, y compris celle du Premier ministre !

Par exemple, l'intégration des groupes de subdivision des DRIRE dans les DDT par certains préfets, alors qu'ils sont confirmés comme unités territoriales des DREAL...

Ou encore, la non-prise en compte du champ maritime, pourtant affirmée par le ministre en juillet 2007, « la mer, c'est moi », que l'on ne retrouve pas dans le projet de texte relatif aux DREAL ; la CFDT regrette une nouvelle fois le manque d'articulation avec les DRAM !

Nous réitérons notre demande d'un accord sur le calendrier de mise en œuvre des prochaines évolutions de services et du projet stratégique, ainsi que sur la méthode de concertation et son contenu. Il est clair que le 1^{er} janvier 2009 n'est pas une date raisonnable, d'ailleurs le secrétaire général lui-même qualifie ce calendrier « d'extrêmement ambitieux » !

Une nouvelle fois, nous ne sommes pas dans le cadre d'une concertation mais d'une information.

Concernant les primes liées à la restructuration des services : les montants proposés sont inférieurs à ceux établis à la DGAC et au ministère des Finances, tout en restant inférieurs à la somme de 15 000 euros prévue par le décret du 17 avril 2008. Nous demandons donc au minimum un alignement sur les dispositifs existants, et une défiscalisation de ces primes !

Nous exigeons une réflexion rapide sur les instances paritaires de la DREAL, leur mise en place, rôle et conditions d'articulation et de fonctionnement entre elles (DRIRE/DIREN/DRE). N'hésitons pas là aussi à expérimenter : certaines régions ont déjà réuni des CTP communs.

Nous demandons la transposition de la circulaire du 15 avril 2008 sur l'accompagnement de la réorganisation en administration centrale.

Il est impératif que nous nous mettions d'accord sur la façon dont nous allons travailler, sur les engagements à prendre et à respecter afin que nous soyons plus efficaces dans nos discussions. Le précédent de la décentralisation et des réorganisations, encore en cours, doit nous aider à mieux appréhender les processus et à dégager les conditions d'une véritable concertation. Un cadrage national s'impose ! Nous avons bien vu lors des travaux de rapprochement DRIRE/DIREN que

l'absence de cadrage avait fortement compromis l'évolution du dossier et la concertation locale. Ne nous enlisons pas de la même façon !

L'aménagement et la réduction du temps de travail sont appliqués dans les différents services avec des règles particulières à chacun. Elles ne sont pas identiques. Il convient de les harmoniser sur le dispositif le plus favorable aux agents.

Par ailleurs, nous sommes issus de différents ministères où les rémunérations (traitement plus primes) sont variables et recouvrent des réalités largement différentes. Mais demain, ces différences ne seront plus acceptables dans les nouveaux services où nous serons réunis. Les difficultés sont connues et identifiées. Nous exigeons un vaste plan d'harmonisation des rémunérations et notamment des régimes indemnitaires en les alignant, bien entendu, sur les niveaux les meilleurs. Il sera vite intenable de maintenir plus longtemps les différences que nous constatons.

La méthode employée ignore totalement les organisations syndicales et semble limiter leur rôle à une information finale.

Enfin nous espérons que la réunion d'aujourd'hui marque le point de départ d'une concertation/négociation où toutes les conditions de réussites seront mises en œuvre par l'administration. Le processus de cette concertation doit être continu aux antipodes de ce que nous connaissons.

Quelle crédibilité peut-on accorder à la stratégie ministérielle, au regard des 1 400 suppressions d'ETP, et des désorganisations qu'elles entraînent ? Comment organiser les services avec une telle politique ? La fin de l'ingénierie concurrentielle est décidée en dépit du bon sens. L'offre privée n'existe pas dans de nombreux endroits, notamment en zone rurale.

En plein lancement des DDT, l'absence de pilotage des fusions DDE-DDAF laisse les préfets à la manœuvre et on observe tout et n'importe quoi, en fonction de leur inspiration du moment et de leur degré de connaissance des services départementaux actuels.

Que dire des fonctions supports et de leur mutualisation alors que le ministère a fait le choix de l'échelon régional sur ce point ? Cette option est-elle remise en cause ?

Comme le dit le rapport parlementaire de juin dernier :

« L'augmentation de la productivité et la couverture de nouveaux besoins ne pourront pas être obtenues par le seul jeu des diminutions d'effectifs et des réorganisations subséquentes. La diminution des effectifs devra s'accompagner d'une attention accrue aux conditions de travail et à la revalorisation des rémunérations. L'acquisition de nouvelles compétences et le redéploiement des personnels nécessitent un effort de formation d'une ampleur exceptionnelle. La gestion de carrière revêt également une importance décisive pour faire émerger la nouvelle culture administrative que doit se forger le MEEDDAT. En tout état de cause, il semble nécessaire d'accorder à ce ministère une attention particulière, voire une pause sans laquelle ses objectifs risquent d'être compromis. »